

Conférence téléphonique du 28 avril 2020 les questions de SOLIDAIRES

Comme chaque semaine, SOLIDAIRES renouvelle, comme depuis le début du confinement, sa demande d'état des lieux concernant les personnels DGCCRF dans les DDI et les DIRECCTE nombre de collègues malades, en confinement, en présentiel, en télétravail, en ASA...

CNRP

La semaine dernière, des réponses par écrit nous avait été promises. Elles nous sont parvenues tardivement, et force est de constater qu'elles ne suscitent guère d'enthousiasme (et c'est peu dire). Seuls certains points nécessitent encore un arbitrage en COPIL. SOLIDAIRES demande lesquels.

Sur la méthode tout d'abord, la présentation semble oublier que la France, comme le reste du monde, traverse une crise qu'il n'est pas indécent de qualifier de « sans précédent ». Aussi, nous sommes surpris d'apprendre que le calendrier prévoit toujours une ouverture au 1^{er} octobre, que « les différents chantiers continuent d'avancer correctement », modulo quelques arbitrages à soumettre au COPIL.

Aussi, SOLIDAIRES, qui renouvelle sa demande de report du lancement du CNRP, demande communication du contenu du projet tel qu'il est connu, et quels arbitrages doivent encore être faits.

Ce lancement à marche forcée est pour SOLIDAIRES en contradiction avec la pause de la démarche ergonomique, stoppée depuis plus d'un mois et demi. Quel va être le calendrier de cette démarche ?

Enfin, se pose la question du fond de la présentation et surtout, quels sont les échanges avec les collègues déjà en poste au CNA, et quels échanges sont prévus avec les collègues retenues ? A moins que lesdits collègues ne constituent pas des « interlocuteurs privilégiés »...

Concernant les effectifs du service :

- Hors encadrement, le service comprendra environ 35 équivalent temps plein (ETP). SOLIDAIRES rappelle qu'il faudrait bien plus que 35 agents recrutés. Rien qu'à l'heure actuelle sur 8 agents (hors encadrement), le CNA compte déjà 4 agents à 80%... Soit la moitié de l'effectif !
- Pour le premier appel à candidature, une vingtaine de personnes ont postulé. Il est question d'à peine plus d'une quinzaine de candidatures retenues. Pourquoi un tel écart ? SOLIDAIRES par ailleurs demande que la liste des candidatures retenues soient publiée avec le tableau des mutations.
- Quel est le nombre de candidats ayant pour l'instant postulé sur le second appel à candidature ?
- Si, suite au second appel à candidature, la cible de 35 à 40 n'est pas atteinte pensez-vous ouvrir le poste aux sorties d'école ou en interministériel ? Les propos de Thierry Borghèse sur le fait que les postes ne seront pas proposés en sortie de stage sont-ils toujours d'actualité ?

- A l'inverse, pour les postes d'encadrements, il nous avait été expliqué qu'un poste était offert mais deux sont pourvus... Il y a des dossiers qui avancent plus vite que d'autres !
- Si les effectifs ne sont pas suffisants, et dans le cadre d'une montée en charge progressive de l'activité, comment allez-vous choisir les unités qui délégueront les réponses aux consommateurs en premier ? Sur combien de départements estimez-vous commencer en octobre ?

De fait, le faible nombre de candidatures semble bien faire apparaître un double problème :

- Difficulté de se positionner sur un projet qui se met en place en toute opacité, comme il a été vu précédemment ;
- Manque d'attractivité du poste.

En effet, le manque d'attractivité est flagrant :

- Concernant le temps de travail, les collègues du CNRP se voient appliquer l'instruction relative au temps de travail pour les agents exerçant en administration centrale et dans les SCN, et perdent les spécificités obtenues il y a quelques années par les collègues du CNA. Spécificités qui, on le rappelle, n'étaient qu'une reconnaissance des sujétions du travail au CNA, et avaient permis de compenser des conditions de travail particulièrement difficiles. Et ceci revient pour les collègues déjà en poste, affecté-es d'office au CNRP, à revenir sur leurs acquis, au moment même où on leur demande un coup de collier pour le lancement du CNRP et la formations des collègues qui vont arriver !
- Concernant la fonction de répondant, la soi-disant professionnalisation du métier de réponse occulte le fait que les collègues ne sont plus considéré-es comme des enquêteurs et enquêtrices, avec la reconnaissance que cela implique. Et cette spécialisation ne doit pas masquer que la force de la DGCRF c'est la pluri compétence... c'est ce qui permet d'être à l'aise dans son travail, mais aussi d'avoir des perspectives de carrière.
Les collègues en poste au CNA ne fuient pas l'enquête et avaient pour la majorité d'entre eux l'objectif de retourner dès que possible sur le terrain en Occitanie et plus précisément, pour une bonne part, sur l'ancienne région Languedoc-Roussillon. Sur les 8 collègues répondants en poste au CNA, 6 demandent à muter et ils ont tous de 4 à 7 ans d'ancienneté sur ce poste ! Compte tenu du fait qu'ils ont candidaté au CNA sur un autre mode de mobilité et de leur intégration d'office au CNRP, allez-vous porter une attention toute particulière à leurs demandes de mutation cette année afin de ne pas les piéger sur un poste qui va les freiner pour retourner en enquête ? Pouvez-vous nous garantir que les collègues du CNA présent-es sur les tableaux de mutations ne vont pas être bloqué-es sur place dès jeudi ?
Avec la valorisation des recrutements sur profil, la perte du statut d'enquêteur va constituer une trappe pour les collègues du CNRP qui souhaiteraient retourner sur le terrain. SOLIDAIRES ne voit rien dans les documents qui garantisse aux agent-es du CNRP d'évoluer dans une carrière au sein de la DGCCRF. Si ni l'évolution de carrière – lors des concours notamment- ni la mobilité ne sont possibles, comment permettrez-vous l'attractivité du poste ?

Pour SOLIDAIRES, la DGCCRF doit revoir sa copie rapidement. Il est indispensable d'associer les collègues concerné-es au premier chef et les organisations syndicales, c'est pourquoi nous vous demandons une véritable réunion dédiée au CNRP à laquelle sera associé au moins 1 agent du CNA et un agent retenu en département.

Lancer un service dans des conditions dégradées, c'est dissuader les collègues de candidater, détériorer les conditions de travail de celles et ceux qui devront essayer les plâtres, et *in fine* reproduire les mêmes erreurs que lors du lancement du CNA en 2004 !

Enfin, quelles sont les conséquences de l'épidémie de Covid-19 sur les personnels et l'activité du CNA, et dans l'hypothèse d'une éventuelle reprise de l'activité en mai, allez-vous prendre des

dispositions particulières en ce qui concerne les agents du CNA, qui nous vous le rappelons, travaillent en espace ouvert ? (espacement plus grand des bureaux des répondant·es, recul du lancement du CNRP, prise d'appel en télétravail, mise en place de roulements pour éviter une présence trop importante d'agent·es, susceptibles d'empêcher le respect des règles de distanciation sociale, ...).

Toujours dans cette optique, allez-vous d'ores et déjà intégrer, dans l'élaboration actuelle des outils du CNRP, la possibilité de télétravailler pour les réponses écrites et les appels, afin que cette possibilité soit offerte aux agents de Montpellier et des départements dès le lancement du Centre ?

Personnel - Comptabilité

Les congés, suite à la parution de l'ordonnance

Quelle décision a été prise pour les personnels d'AC et des SCN ?

Prime spéciale Covid-19

Le dispositif va-t-il être décliné à la DGCCRF ? Si oui, avec quels critères et selon quelles modalités ? Ce point n'avait pas été abordé la semaine dernière.

Formation continue – Concours

Y-a-t-il eu des avancées sur ces dossiers ?

Au passage, on rappelle que pour SOLIDAIRES, il est impensable de tenir des formations avant l'été, alors que les conditions de restauration et d'hébergement ne seront pas réunies.

Stagiaires

Des décisions ont-elles été prises quant aux pistes évoquées la semaine dernière ?

Qu'en est-il des stages pratiques, sont-ils maintenus et si oui dans quelles conditions ? Tous les stagiaires pourront bien être logé·es ? Même chose pour les stagiaires B si retour à Montpellier.

Pour SOLIDAIRES, les circonstances exceptionnelles doivent amener à prendre des décisions exceptionnelles. C'est pourquoi nous demandons à ce qu'il n'y ait pas de report généralisé de titularisation, eu égard aux nombreuses difficultés générées (perte de l'indemnité de stage, problème de garde d'enfant avec la rentrée, perturbation du cursus de la promotion suivante...).

Métier

Qu'est-il envisagé pour les personnels de la DGCCRF à partir du lundi 11 mai, tant au regard de leur situation administrative, de la prise en compte des situations individuelles (toutes les crèches ou écoles n'ouvriront sans doute pas à cette date, comment vont être identifiées les personnes fragiles devant rester confinées, etc.), de la fourniture de matériel de protection que de l'exercice des missions ?

Quelle va être l'évolution du plan de continuation d'activité (PCA) et du PNE 2020 à partir du 11 mai ? Avez-vous commencé à élaborer un plan de reprise d'activité (PRA), pour lequel SOLIDAIRES demande le passage au CT personnel et missions ?

SOLIDAIRES avait déjà posé la question des suites à donner aux contrôles. La DG doit donner des instructions claires sur l'harmonisation des suites concernant les masques « alternatifs » qui peuvent être vendus dans certains commerces, ou sur confections artisanales, soit disant fabriqué selon la norme AFNOR en vente sur internet. De plus, comptez-vous faire une exception à l'application de la réglementation textile pour ces masques ?